



Harcèlement de la société sofinco

Par **Ann34**, le **08/01/2014** à **17:29**

Bonjour,

j'ai un dossier de surendettement depuis un peu plus de 3 années.

Il me reste deux dossiers à régler.

Ces deux dossiers concernent la société FINAREF qui est devenue SOFINCO maintenant. depuis le début je paie par chèque puis par virement la somme globale des deux dossiers en question.

La société Sofinco me harcèle par courrier et téléphoniquement pour des échéances non réglées sur un des deux dossiers.

Je les ai mis face à leurs contradictions, effectivement comment pourrais-je avoir des échéances de retards sur un dossier alors que tous les mois je verse 118.71 qui représente la totalité des échéances des deux dossiers...

Mais le harcèlement continu ...

Chaque semaine je reçois minimum un courrier menaçant.

Aujourd'hui encore cette société me réclame 195.47 de retard que je devrais payer sous 30 jours ...

Comment faire cesser ces menaces et ce harcèlement?

Par **moisse**, le **09/01/2014** à **10:46**

Bonjour,

C'est le problème classique d'affectation des encaissements.

Vos règlements sont enregistrés au crédit d'un compte, dont le solde est donc excédentaire, tandis que le second compte non abondé fait l'objet de relances pour impayé.

Vous commencez donc par indiquer cela à votre organisme en indiquant les dossiers

concernés, et simultanément vous procédez au règlement par virements séparés.